

Cellule de vigilance sécheresse

Réunion du jeudi 09 juin 2022 – 14h30 - 16h00

Relevé de décisions

La liste des membres de la cellule de vigilance présents est jointe en annexe.

M. le Préfet présente le contexte de la cellule de vigilance, avec une situation de sécheresse exceptionnelle de printemps qui se poursuit. L'enjeu principal de cette cellule du 09 juin consiste à préparer le passage de la gestion de printemps à celle d'été à compter du 15 juin pour laquelle les seuils de gestion réglementaires diffèrent de ceux du printemps.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Situation de la ressource en eau (données pluviométrie, état des sols, débit des cours d'eau, état des milieux du réseau ONDE, nappes souterraines)
2. Situation de l'alimentation en eau potable
3. Situation du fleuve Charente et projections
4. Point agronomique, stade des cultures
5. Point sur les restrictions des usages de l'eau et les contrôles
6. Échanges sur la transition printemps/été, prévisions et mesures de gestion éventuelles à mettre en place

Mme Aurélie ROCHETEAU représentant la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime souhaite prendre la parole suite au message électronique adressé par la Confédération Paysanne à la cellule de vigilance. Elle demande à ce que le courrier qui est lu en séance, soit joint au présent relevé de décisions (cf annexe).

1 - Présentation de la situation hydrologique

- **Pluviométrie - état des sols** : (données de Météo France, présentation DDTM)

Le printemps 2022 est globalement très sec, chaud et ensoleillé. Les cumuls pluviométriques sur les deux mois d'avril et mai 2022 varient de 40 mm sur le nord du littoral et 110 mm dans le sud du département. **Ces quantités d'eau sont largement inférieures à la normale, enregistrant dans le Nord un déficit de 50 à 65 % et de l'ordre de 35 à 40 % dans le sud.** Moyennés sur le département de la Charente-Maritime, les cumuls pluviométriques sur avril-mai 2022 font partie des 6 cumuls les plus faibles sur cette période depuis 1959.

Les sols sont plus secs que d'habitude. La valeur de l'indicateur début juin est comparable à celle habituellement rencontrée au cours de la 1^{ère} semaine de juillet. Moyenné sur le mois de mai 2022, l'indicateur sécheresse d'humidité des sols est extrême sur le nord du littoral et l'Île de Ré et importante sur le reste du département.

Les prévisions indiquent un retour d'un temps sec à compter du 09 juin, devenant chaud à partir du prochain week-end. Du 13 au 27 juin, il est prévu un temps chaud et sec, des averses orageuses peuvent apporter quelques précipitations localisées. La tendance pour les 3 mois à venir reste plus chaud et plus sec que la normale en France.

• **Débit des cours d'eau – eaux superficielles** : (données de la DREAL Nouvelle Aquitaine, présentation DDTM)

Tous les cours d'eau du département sont déficitaires par rapport à la période. Les niveaux se situent en dessous de la moyenne et atteignent des niveaux bas pour la saison proche des quinquennales sèches voire inférieurs pour la Sèvre Niortaise.

• **État des milieux** – réseau ONDE (observatoire national des étiages) : (données et présentation OFB)

Le relevé du 25 mai 2022 fait état de 68 points en écoulement visible acceptable, 13 en écoulement visible faible, 4 en écoulement non visible et 5 en assec. Les cours d'eau en difficulté se situent principalement sur le nord et l'est du département (Curé, Boutonne, Antenne) avec des ruptures d'écoulements constatés sur l'Antenne.

• **Eaux souterraines** : (données du BRGM et de l'ARB Région Nouvelle Aquitaine, présentation DDTM)

L'analyse des piézomètres montre des niveaux très bas des nappes. L'ensemble des piézomètres est à la baisse et plusieurs voient leurs niveaux de remplissage diminuer. Les pluies orageuses n'ont pas stabilisé la baisse de certains piézomètres. Fin mai 2022, 92% des niveaux sont inférieurs à la moyenne. Une petite amélioration est constatée début juin mais 77% des niveaux sont toujours inférieurs à la moyenne.

Fin mai 2022, la situation des nappes se situe au 1^{er} rang des années les moins favorables depuis 2001 (classement par nombre de piézomètre inférieur à la moyenne). Au 6 juin 2022, la situation des nappes se situe au 3^{ème} rang des années les moins favorables derrière 2005 et 2011.

2- Alimentation en eau potable : (données de l'ARS, de Eau 17 et de la CDA de la Rochelle, présentation DDTM)

Les gestions des aquifères souterrains utilisés pour l'AEP ont été drastiques et limités au minimum à cause des déficits observés cet hiver. L'évolution négative de la qualité des ressources a déjà nécessité de conserver un potentiel de dilution pour les nappes captives.

Compte tenu du débit du fleuve Charente relativement faible, les volumes prélevés demandent une vigilance quotidienne qui devient moins problématique depuis les averses orageuses de cette semaine.

Eau17 précise que les niveaux des captages sont très bas mais à des niveaux meilleurs qu'en 2017 grâce à deux hivers précédents très pluvieux.

La CDA précise que les captages de l'Aunis sont à des niveaux les plus bas enregistrés à cette période de l'année. La reprise de l'irrigation sur le bassin du Curé a fait considérablement chuter les niveaux.

Il est à noter d'autres préoccupations relatives à l'augmentation de la conductivité et la possible apparition d'un biseau salé pour le forage de la Rogoterie.

3- Situation du fleuve Charente et projections : (données et présentation EPTB Charente)

Les barrages de Lavaud et Mas Chaban, soutien d'étiage du fleuve Charente, ont été remplis en totalité : Lavaud (9 Mm³) et Mas Chaban (12 Mm³). Les lâchers d'eau visent un maintien du DOE du Fleuve Charente à Vindelle à 3 m³/s et sont déjà opérationnels depuis le 20 mai soit 3 semaines plus tôt que la normale.

4- Agronomie, stade des cultures : (données et présentation EPMP et OUGC Saintonge)

Pour le périmètre de l'EPMP, l'irrigation sur les cultures d'hiver est terminée. Les maïs et le tournesol ont un besoin en eau important. Sur le périmètre de l'OUGC Saintonge, les blés et les orges ont souffert du manque d'eau. Les récoltes vont commencer rapidement. Des récoltes sont déjà effectuées sur le secteur de Saint-Jean d'Angély et donnent des rendements inférieurs de 50 % à la normale. Concernant les pois, les fortes chaleurs et le manque d'eau donnent des récoltes avec des rendements catastrophiques. Pour le maïs, la situation est plus hétérogène, elle dépend de la stratégie de la période d'implantation des semis. Le stade du tournesol et du colza est un peu en avance par rapport à la normale.

5- Restrictions des usages de l'eau et les contrôles (données et présentation DDTM)

Les courbes des niveaux des indicateurs des bassins de gestion des arrêtés cadre sont présentés et analysés pour la période de transition entre le printemps et l'été qui débute au 15 juin 2022. Il est rappelé qu'au printemps, il existe deux seuils de restrictions (alerte et coupure) contrairement à l'été qui compte trois seuils de restrictions (alerte, alerte renforcée et coupure).

Les contrôles ont débuté le 09 mai 2022 et sont effectués par la DDTM et l'OFB en concertation. L'objectif est de s'assurer du respect des mesures de restrictions et de contrôler les ouvrages de prélèvement d'eau.

M. le Préfet intervient pour indiquer qu'il déplore le comportement de certains irrigants qui se sont affranchis de l'arrêté cadre. Il précise qu'il a adressé un courrier au Procureur de la République de la Rochelle pour l'alerter sur ces infractions et le caractère concerté de ces actions.

NE 17 demande si les non-conformités constatées relèvent de suites administratives ou judiciaires et si les contrôles ne sont réalisés que sur les secteurs présentés. La DDTM indique qu'il s'agit de procès verbaux et que les contrôles s'étendent à d'autres bassins que ceux mentionnés dans la présentation. NE17 précise qu'ils soutiendront ces procédures.

6- Échanges sur la transition printemps/été, prévisions et mesures de gestion éventuelles à mettre en place

À l'approche du passage à la période de gestion d'été pour laquelle les seuils de gestion réglementaires diffèrent de ceux du printemps, si certains bassins sont en situation d'interdiction de prélèvements d'eau, il est prévu dans les arrêtés cadre d'examiner en cellule de vigilance la possibilité de lever ou non la limitation totale de prélèvements au regard des indicateurs « eau » et « milieux ».

Ainsi, la DDTM présente la projection des mesures au passage de la période d'été. Des échanges interviennent sur des mesures de gestion anticipatives éventuelles à mettre en place.

M. le Préfet souhaite que les échanges soient poursuivis à la suite de cette cellule de vigilance entre la profession agricole et la DDTM avec une analyse bassin par bassin.

M. le Préfet demande à l'ARS d'apporter des éléments sur l'alimentation en eau potable. L'ARS indique que la qualité de l'eau se dégrade avec le lessivage des sols provoqué par les pluies d'orage. La saison estivale a déjà commencé.

M. le Préfet conclut cette cellule de vigilance en prévoyant une nouvelle réunion dans une quinzaine jours afin de faire le point sur les mesures prises lors de la précédente cellule de vigilance et le passage de la période d'été.

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME

PRESIDENT

Préfecture de la Charente-Maritime
Monsieur Le Préfet
38 Rue réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CDEX 1

La Rochelle, le 08 juin 2022

05 46 50 45 00
accueil@charente-maritime.
chambagri.fr

Siège Social
2 avenue de Fétilly
CS 85074
17074 LA ROCHELLE cedex 9

Antenne Jonzac
9 boulevard René Gautret
17500 JONZAC

Antenne Saintes
3 boulevard de Vladimir
17100 SAINTES

Antenne Saint-Jean d'Angély
12 boulevard L. Air
17400 SAINT-JEAN D'ANGELY

Antenne Saint-Sauveur-d'Aunis
3 rue du 26 septembre
17540 SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Monsieur Le Préfet,

Comme tous les membres du comité de l'eau que vous présidez, vous avez été destinataire d'un mail provenant de la Confédération Paysanne de Charente-Maritime. Nous regrettons la forme utilisée et souhaitons vous apporter des éléments d'analyse suite à ces propos.

La Chambre d'agriculture a une fonction de représentation des intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics et des collectivités qui est inscrite dans le Code Rural. Elle est administrée par des représentants agricoles élus, dans des proportions qui sont en conformité avec les résultats des dernières élections de 2019.

La représentation légitime de la profession agricole est donc assurée par la Chambre d'agriculture qui représente toutes les agricultures quelles qu'elles soient.

La confédération paysanne remet en cause également les missions de l'organisme unique et son objectivité, réalisées dans un contexte difficile. Nous respectons le rôle qui nous est dévolu ainsi que les décisions des tribunaux. Il en est ainsi sur les bassins de la Saintonge qui stipulent que « *dans l'attente d'une nouvelle AUP, les prélèvements autorisés seront plafonnés à hauteur de la moyenne des prélèvements annuels effectivement réalisés sur chaque point de prélèvements* ».

Cependant dans un souci d'équilibre entre la ressource et les besoins des irrigants de ce bassin, l'OUGC, malgré le contexte contraint, accorde des volumes supplémentaires aux exploitants ayant des volumes limitants, ainsi que pour les productions alimentaires. L'OUGC Saintonge présente régulièrement ces règles de gestion et notamment aux comités de l'eau et ces présentations sont disponibles dans les comptes rendus.

Devant ces propos que nous jugeons déplacés, nous souhaitons que vous puissiez réaffirmer le rôle de la Chambre d'agriculture sur les missions que nous réalisons avec la plus grande objectivité.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Cédric TRANQUARD
Président



Cellule de vigilance du 09 juin 2022

Structure	Nom - Prénom	Signature
Préfet	Nicolas BASSELIER	
Préfecture Défense PC D. S. S. S. S.	Feulter Arclie	_____
DDTM	Alain PRIOL	
DDTM	Yann FONTAINE	
DDTM	Jennifer BAZUS/Christine BARON	
ARS	Hervé TRÉBILLET	_____
OFB SD17	BROUSSARD E.	_____
Gendarmerie	ADC CHEVÈRE C.	_____
IFREMER	excusé	
Conseil Départemental 17	ELISABETH GAT Cécile	_____
EPTB Charente	OZOG Roman	_____
EAU 17	D. S. S. S. S. LEPINE JORY	_____
CdA La Rochelle	VIRABAL Guillaume	_____
CRC (comité conchyliculture)	ARONNE Charlotte	_____
OUGC Saintonge	Jamin Benoit	_____
OUGC Saintonge	Julie Monroux	_____
Chambre d'agriculture 17	Aurelie Bouteau	_____
Aquanide 17	CHEVIN Solion	_____
OUGC EPMP	Le Gournier Gaelle	_____
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 17	FRADELIZI Philippe	_____
Nature Environnement 17	Piccardi Patrice	_____
SOS Rivières	excusé	
UNIMA	CHASTAING Ch.	_____
Fédération des chasseurs 17	PIERRY Jean	_____

SPRT

J.P. Pieters

